

LE PETIT ESCOIRAIS N°9

1^{er} Trimestre janvier/février/mars 2023



En l'an 2000 avec mon mari, nous avons décidé de nous installer sur la commune d'Escoire, commune paisible aux portes de Périgueux. La vie politique locale n'est pas un secret pour moi, car dès mon plus jeune âge, je me suis intéressée à celle-ci car mon père fût 1^{er} adjoint de longues années sur la commune de Vaunac et je me souviens que je l'accompagnais lors des séances du conseil municipal. Avec mon mari nous nous sommes engagés dans la vie associative de la commune en intégrant le comité des fêtes. Je suis ravie de faire partie de cette équipe dynamique. Puis lors du dernier mandat, il n'était pas possible en ce qui me concerne qu'Escoire ne reste pas Escoire. Composé d'un petit groupe, nous avons décidé de faire une liste mais ce n'est pas facile de trouver des gens qui souhaite s'impliquer et assumer des responsabilités. Malgré cela, nous y sommes arrivés.

Je fais partie des commissions « petite enfance » et « actions sociales », j'apprécie le contact humain, les gens nous parlent directement de leurs problèmes, nous mettent face à leur réalité. Je prends plaisir à travailler sur ces missions et assister aux différentes réunions des commissions. Pour conclure, j'apprécie beaucoup le lien intergénérationnel qui règne à Escoire. Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau petit Escoirais.

Sandrine PEYRONET, conseillère municipale.

MAIRIE ESCOIRE

Le Bourg – 24420 ESCOIRE
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8H-12H / 13H30-17H



05.53.06.00.24



mairie.escoire@neuf.fr



MairieEscoire



Mairie d'Escoire

Site internet : www.escoire.fr



Joël LAGUIONIE, Maire

Sabine GOLFIER DELAGE, 1^{er} Adjointe
Francis GERVEAUX, 2nd Adjoint
Jean-Marie KOCHÉL, 3rd Adjoint
Céline BARILLOT, conseillère
Sandrine PEYRONET, conseillère
Karine PAROISSE, conseillère
Cécile PHILOTE, conseillère
Pascal DEFILIPPI, conseiller
Patrick MAZEAU, conseiller

CEREMONIE DES VOEUX

DIMANCHE 22 JANVIER 2023,
s'est tenue notre première
cérémonie des vœux à
l'occasion de laquelle Jean
Claude ALLARD a offert à la
commune un tableau peint il y
a 30 ans "Les toits d'Escoire".

CEREMONIE EN PRESENCE DE :



Jacques AUZOU, Président de la CA du GRAND PERIGUEUX
Marie-Claude VARAILLAS sénatrice, Serge MERILLOU sénateur ;
Nos Conseillers Départementaux Christelle BOUCAUD et Stéphane DOBBELS ;
Daniel Le MAO Maire d'Antonne et Trigonant accompagné de Jean-Luc PLANCHE et
Sébastien COUNIL ; Alain BUFFIERE Maire de Sarliac ; Niels FOUCHIER Maire de ST
GEYRAC ; Perrine MORANT adjointe à COURSAC ; Sonia JEAN et Jean Claude PINAULT
élus à Savignac les Églises.





Distribution de chocolats

Le 3 février à la veille des vacances scolaires, les élèves de l'école ont reçu chacun un ballotin d'assortiment de chocolats offert par le magasin Hyper U de Boulazac par le biais de Fabrice ROUBENOT habitant de la commune et employé de HUPER U.

Nous tenons à remercier Sonia et Patricia pour la préparation des ballotins.

Le carnaval

Vendredi 3 mars les écoles d'Antonne et d'Escoire se sont réunies pour défiler dans les rues de la commune à l'occasion du carnaval.

Cette année Pétassou était absent, mais la journée s'est terminée autour d'un goûter à l'école.



La cuisine a été réorganisée.

Nous avons récupéré une armoire dans la Maison des Associations afin de pouvoir séparer les produits d'entretien et les balais.

Nous avons également fait l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur. Nous remercions l'employé communal, David, pour l'entretien de l'école par sa présence hebdomadaire du mercredi.

Pâques

Vendredi 7 avril à 15h sera organisée une chasse aux œufs. A l'issue de la cueillette **une vente de gâteaux**, sera organisée par les parents d'élèves, se tiendra à la sortie des classes à l'école d'Escoire. Nous comptons sur votre présence car les **bénéfices serviront à financer le voyage organisé pour la classe des CP et GS de Mme Montero au Bassin d'Arcachon.**

BARILLOT Céline, PHILOTE Cécile, GERVEAUX Francis

LES TRAVAUX

Sur la période hivernale, comme pour une habitation, une fois les tailles passées et les feuilles ramassées, il ne reste plus grand-chose à faire en extérieur.

C'est la période idéale pour les travaux « d'intérieur, ou ceux d'extérieur que l'on ne peut pas faire s'il fait trop chaud ».

LA VOIRIE :

- Nous avons mis en place la réfection des routes, en effet, tous les nids de poules ont été repris par de l'enrobé.
- Allée de la Fontaine du pré, un nouveau panneau « CEDER LE PASSAGE » a été installé car il avait été cassé il y a quelques temps.
- Des panneaux de limitation de vitesse vont être prochainement posés Rue Louis de Ranconnet et Rue des Grands Bois afin de réguler la vitesse excessive malgré une **limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la commune.**
- L'entreprise ERCTP va intervenir prochainement à l'entrée de la rue Jules Ferry et au carrefour de la route des Gabarres et rue Jules Ferry, pour réparer des buses détériorées.
- Les nids de poule du chemin blanc ont été également rebouchés par David.

LES BATIMENTS COMMUNAUX :

Un poêle à bois a été installé dans l'**atelier communal** qui a été offert par Francis GERVEAUX. Pour cela, il a fallu installer un conduit de cheminée avec l'aide de Thierry JEAN, le mari de notre secrétaire de mairie que nous remercions.

Nous sommes en attente d'un devis pour faire les façades de l'atelier communal.

Des travaux ont été entrepris afin d'installer un 2^{ème} point d'eau à l'extrémité du **cimetière.**



Avec les beaux jours, nous allons continuer l'aménagement des extérieurs, comme **la chapelle** avec la plantation d'un *Lagestroemia* rouge.

Il reste à David, le soin de préparer **les matériels communaux** pour attaquer la saison des tontes et entretiens des talus.

David a d'ailleurs fait une formation pour l'utilisation de l'épareuse et le tracteur communal. En effet il n'a pas pu l'utiliser l'année dernière.



Nous comptons également sur ses talents de jardinier pour fleurir notre jolie commune.



Jean-Marie KOCHÉL, Patrick MAZEAU, Marie-Karine PAROISSE

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Prochaine collecte des encombrants le 2ème lundi de juin.

Cette collecte est réservée aux particuliers, dans la limite de 1m³ par enlèvement.

Les encombrants doivent être déposés en bordure de la voie publique, sur le trottoir.

**Si vous êtes intéressés : contacter
L'ARTEEC au 05.53.46.65.46**

ABOIEMENT ET DIVAGATION DES CHIENS



Nous vous rappelons que la **divagation des chiens** est interdite sur la voie publique ainsi que dans la nature.

Les chiens ne peuvent pas errer seuls. Ils doivent rester en permanence sous le contrôle de leur maître, qui veillera également à éviter toute agressivité de son animal, vis à vis de

toutes personnes ou autres animaux.

Les nuisances sonores que nos amis les chiens peuvent occasionner au voisinage sont à réduire au strict minimum : aucun chien ne doit être autorisé à aboyer pendant de longs moments. Les aboiements à répétition peuvent devenir un vrai cauchemar pour le voisinage.

Dans tous les cas, la responsabilité des maîtres peut être engagée aux titres de troubles à l'ordre public, de troubles de voisinage, ou même de coups et blessures en cas d'agression. Si votre chien aboie dehors, faites-le rentrer dans la maison, il se calmera rapidement et vos voisins vous en seront reconnaissants.

C'est à ces conditions, en respectant quelques principes simples pour le bien-être commun, que le chien restera le "meilleur ami" de l'homme.

LES NUISANCES SONORES

Selon l'**Arrêté Préfectoral** portant réglementation des Bruits de Voisinages n°99-0881 en date du 17 Mai 1999 : A cet effet, les **travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants** :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis : 9h à 12h et 15h à 19h / Dimanches : 10 h à 12h



LA REGLEMENTATION DES USAGES DU FEU

Arrêté préfectoral du 05 avril 2017 modifié par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2017 : Le non-respect de cet arrêté est puni d'une amende de quatrième classe (135 euros).

Le brûlage des végétaux est interdit du 1er mars au 31 septembre.



LE DEBROUSSAILLAGE

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation est obligatoire, c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation



DÉBROUSSAILLER
UNE
NÉCESSITÉ,
UNE
OBLIGATION !

INFORMATION SUR
L'OBLIGATION LÉGALE
DE DÉBROUSSAILLEMENT

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Réduire cette masse permet

de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage.

S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Pour lutter contre le frelon asiatique, le principe est de **piéger les reines en installant des pièges de mi-mars à fin mai**, avant qu'elles ne sortent de l'hibernation et ne bâtissent un nid dans lequel va se développer un essaim de plusieurs milliers de frelons asiatiques.



LE POULET AUX ARACHIDES DE MICHEL PALUS

PRÉPARATION (15 min)
Cuisson (40 min + 5 min)

POUR 4 PERSONNES

2 oignons (blancs ou jaunes)
4 cuisses de poulet
4 c. à soupe de pâte d'arachide
2 c. à soupe d'huile d'arachide (ou de tournesol)
1 c. à soupe de concentré de tomates
sel fin, poivre noir du moulin

Pour la préparation :

Pelez et hachez finement les oignons.

Découpez votre poulet en morceaux et retirez la peau du poulet.

Dans une cocotte, faites chauffer l'huile à feu vif. Quand l'huile est bien chaude, déposez les morceaux de poulet et faites-les cuire pendant 10 min en les retournant régulièrement jusqu'à ce qu'ils soient bien dorés sur toutes leurs faces.

Réservez-les au chaud.

Versez le concentré de tomates et les 3 verres d'eau sur les sucs de cuisson pour les décoller, salez et poivrez à votre convenance. (Option mettre un peu de piment)

Mélangez pour obtenir une sauce homogène.

Baissez à feu doux, remettez vos morceaux de poulet dans la sauce et couvrez la cocotte.

Laissez mijoter le poulet pendant 40 minutes, en remuant doucement régulièrement.

À la fin de la cuisson, ajoutez la pâte d'arachide (ou le beurre de cacahuète) laissez encore 5 minutes sur le feu puis servez votre poulet aux arachides, en les nappant généreusement de sauce aux arachides et à la tomate.

Dégustez votre poulet aux arachides accompagné de riz blanc ou de tagliatelles fraîches.

Bon appétit !

A LA RENCONTRE DES ESCOIRAISES ET DES ESCOIRAIS

Nous vous présentons aujourd'hui Emilie TADJ.

Emilie est âgée de 13 ans, elle est licenciée en minime à l'Elan Sportif de Trélissac, et elle est devenue **vice-championne régionale du 3000 mètres marche athlétique en salle.**



Il faut savoir qu'Emilie pratique depuis 2 ans l'athlétisme, mais seulement depuis 6 mois la marche athlétique, à raison de 4 à 5 entraînements par mois et tous les week-ends. Elle attaque maintenant les compétitions de la saison d'été qui regroupe toutes les disciplines de l'athlétisme.

Nous souhaitons une bonne continuation à notre championne Escoiraise.

Bravo Emilie !



LA MEDIATHEQUE

GRATUITE POUR LES HABITANTS D'ESCOIRE

L'annexe de la médiathèque de Trélissac est ouverte de :

- 15h00 à 17h30 le mardi
- 16h00 à 17h30 le vendredi

Elle se trouve à Antonne à côté de la Garderie de l'Ecole (côté City Stade)

Alors n'hésitez pas, allez-vous inscrire !



COURS DE GYM A ESCOIRE

**N'hésitez pas à vous inscrire
et
à venir essayer !**

GYM DOUCE
RENFORCEMENT MUSCULAIRE

SENIORS / ADULTES

LUNDI BLIS & BORN
MARDI CUBJAC
MERCREDI COULAURES
JEUDI ESCOIRE
17H00 -> 18H00 GYM DOUCE
18H -> 20H00 RENFO MUSCULAIRE

HORAIRES :
17H / 18H30 GYM DOUCE
18H30 / 20H HIT / RENFO / CAF

EXPLO NATURE EVASION

À PARTIR DE 5€*

RENSEIGNEMENTS :
DAVID MONRIBOT 06 62 48 99 96
EXPLO.NATURE.EVASION@GMAIL.COM
WWW.EXPLO-NATURE-EVASION.FR

* A L'ANNÉE CIVILIS, 5 MOIS, TRIMESTRE OU À LA SEANCE

An advertisement for 'GYM DOUCE' featuring three photos: two seniors holding dumbbells, a woman doing a plank, and a woman doing a leg lift. The text includes the program name, target audience (Seniors / Adults), weekly schedule, times, and contact information.

DES AIDES PUBLIQUES POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT



PLUS QUE 1 AN POUR PROFITER DU PROGRAMME AMELIA 2

Pour améliorer l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux propose avec ses partenaires, le programme Amélia2 **jusqu'en décembre 2023**. Votre commune participe aussi activement à ce programme.

Les subventions d'Amélia 2 sont réservées aux habitants des 43 Communes du Grand Périgueux, que vous soyez propriétaire occupant ou que soyez propriétaire d'un logement destiné à la location.

Concrètement, vous pouvez bénéficier :

- d'aides financières (jusqu'à 100 % du montant des travaux),
- d'un soutien technique gratuit dans le choix des artisans, le suivi des travaux et l'accompagnement administratif.

Les aides portent sur l'amélioration du confort de votre logement au sens large :

- L'adaptation du logement pour faciliter la vie de tous les jours des personnes âgées et/ou handicapées,
- Les travaux d'amélioration thermique : isolation, chauffage, menuiseries....
- La mise aux normes de votre assainissement non collectif,
- Le ravalement de vos façades,
- Etc.

Pour vous informer personnellement, gratuitement et en toute confidentialité, le Grand Périgueux a choisi des professionnels de l'habitat : Soliha Dordogne Périgord. Un numéro de téléphone est mis à votre disposition. Vous y trouverez des spécialistes à votre écoute et des solutions adaptées à votre situation.(05.53.12.00.79)

NOS AINÉS

Le 5 mars a eu lieu le traditionnel repas des aînés.

Une journée très réussie avec la participation de 70 aînés un grand merci au comité des fêtes pour son organisation et pour la préparation du repas.



LANCEMENT DU 4EME BUDGET PARTICIPATIF

www.budgetparticipatif.dordogne.fr

ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS ?

DÉPOSEZ VOS IDÉES
jusqu'au 21 mai 2023

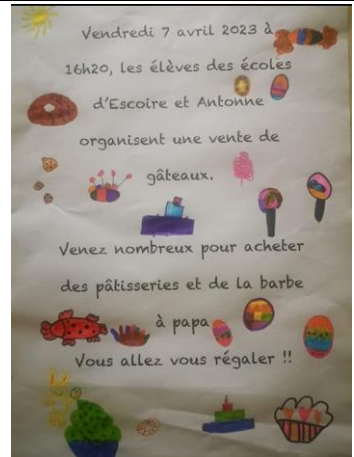
BUDGET
PARTICIPATIF
DORDOGNE-PÉRIGORD

AVRIL

7 avril : Vente de gateaux à 16h20 à l'école. Les bénéfices serviront au financement du voyage de fin d'année à Arcachon.

15 avril : Farcissage des Escargots 
On vous attend nombreux à partir de 8H00

22 et 23 avril : 4^{ème} édition du Festival Humour en Périgord organisé par l'Association H.E.C.



ESCOIRE
22 ET 23 AVRIL
2023

**4ÈME FESTIVAL
HUMOUR EN PERIGORD**

SAMEDI 22 AVRIL :

Course de rétro-running

Rendez-vous à 15h au terrain de pétanque (devant le château)

300,00€ DE PRIX - Inscriptions obligatoires au 0633741169



17 avril à 20 H : Maison des associations

Dans le cadre du 14ème festival CINESPAÑOL

CAMPEONES una comedia muy seria de JAVIER FESSER

VO Espagnol avec sous-titrage

Entrée gratuite



23 avril : Election de la reine du Canton à Trélissac.

Les jeunes filles d'Escoire qui souhaitent y participer sont invitées à contacter

Madame SABA Présidente du comité des fêtes de Trélissac 06.40.38.77.65.

MAI

19.20.21 mai : Fêtes des Escargots

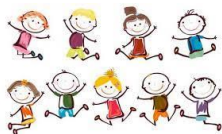


21 mai : Vide grenier



JUIN

22 juin à 20 H 00 : Escoire fête l'été avec BIRDY BLUES BAND (participation libre au chapeau). Concert de Jazz à la Chapelle d'Escoire (en extérieur)



(Date à confirmer) : Exposition à l'école d'Escoire des travaux des enfants

JUILLET

1er juillet : Soirée entrecôte frites



29 juillet : Clôture du MNOP au Château d'Escoire

SEPTEMBRE

9 septembre : La Palette Escoiraise 2^{ème} Edition événement culturel organisé par la municipalité d'Escoire aux côtés de Jean-Claude ALLARD



9 septembre : Soirée Moules frites organisée par le comité des fêtes



23 et 24 septembre : 2^{ème} Salon du Polar au Château d'Escoire

OCTOBRE

Date à confirmer : octobre rose



NOVEMBRE

4 novembre : soirée choucroute organisée par le comité des Fêtes

DECEMBRE

17 décembre : Le Noël des Enfants d'Escoire
(pour les enfants de 0 à 10 ans)

"Pour les nouveaux habitants, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'assistante du Père-Noël" au 06.23.19.85.32 📞



Toute l'équipe municipale souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants d'Escoire

COUPON REPONSE A DEPOSER A LA MAIRIE

Je souhaite préserver l'environnement, je désire recevoir les prochains bulletins et flash info par mail

Nom

Prénom

Adresse postale

Adresse mail